candidats du *Progrès*. J'ai entendu beaucoup de délégués sénatoriaux, même opportunistes, et la grande majorité trouve que les élus du fameux congrès de Lille sont bien «zococos.» C'est aussi mon sentiment et je vais dire pourquoi.

Ce n'est pas que Gécy-Legrand ne soit pas beau, que Trystram manque de galbe, que Maxime-Lecomte n'soit pas un journaliste abondant, que... non ! Ils sont tous très bien, très chics, très... tout ce qu'on voudra, mais en politique ! j'ai suivi leurs votes au Sénat et je ne crains pas de dire qu'à eux seuls ils ont justifié la triste opinion que l'on a dans le pays de la Haute Assemblée.

Jamais ils n'ont plus entendre. Quand l'un tirait *à hue*, l'autre tirait *à dia*, celui-ci se montrait opportuniste quand l'autre s'affichait réactionnaire. On a rarement vu un département ayant une représentation aussi cacophonique ». Les électeurs voudront-ils recommencer cette expérience? J'en doute. En tout cas, ils ont une belle occasion d'en finir.

A la liste du *Progrès*, le Parti ouvrier oppose sa liste et le Comité radical-socialiste, la sienne. Il y a deux noms qui sont communs aux deux listes, — ce qui prouve que les vrais républicains savent s'unir dans l'intérêt de République.

Ou bien on sera avec le Parti Ouvrier — et pourquoi ne serait-on pas avec lui ? — et alors ce parti aura cinq élus et les radicaux en auront deux : ou on sera avec les radicaux et ceux-ci auront cinq élus et les socialistes deux. Quoi qu'il advienne, les deux noms socialistes et des deux noms radicaux communs aux deux listes républicaines réuniront un joli chiffre de voix.

On dit que les délégués sénatoriaux, sont généralement opportunistes, modérés, conservateurs...

Je vous dis, moi, qu'ils sont surtout républicains et que dimanche ils voteront pour les candidats républicains patronés par le *Réveil*.

Le *Progrès* en sera pour ses frais de statistique et l'*Echo* pour sa reculade. Quant à la *Dépêche*, qu'elle se taise, suivant le vœu du Saint-Père, ou qu'elle parle, son règne est fini.

Amen !

O. de l'ARBONNOISE,
Délégué Sénatorial.

SCANDALEUSE ALLIANCE

Paris, 29 décembre.

M. Turrel, l'infatigable ministre des travaux publics, est allé dimanche inaugurer une gare à la Nouvelle (Aude)

La fête, comme toute fête bien ordonnée, s'est terminée par un banquet, et M. Turrel a, une fois de plus, étalé sa merveilleuse faconde. Le passage suivant de son discours, analysé par l'Agence Havas, est vraiment typique :

« Abordant la politique, M. Turrel a dit que les scandaleuses alliances qui avaient marqué la crise du boulangisme se reproduisaient sous une nouvelle forme : comme en 1889, une catégorie de républicains s'unit aux réactionnaires pour combattre les républicains les plus méritants, ceux qui, aux heures difficiles, ont sauvé la République.

« Le ministre a montré le danger de semblables alliances et a adressé un appel chaleureux à l'union et à la concorde contre réactionnaires. »

Ordinairement, on ne se dit pas des choses aussi désagréables à soi-même. Il faut donc féliciter le ministre de sa franchise.

La seule alliance scandaleuse que nous ayons vu se produire, c'est, en effet l'alliance des modérés avec les monarchistes ; c'est elle qui, depuis neuf mois, a permis au ministère de vivoter ; c'est elle qui l'a sauvé chaque semaine en lui fournissant à la Chambre des majorités de soixante-dix voix, grâce au secours de quatre-vingts conservateurs.

Donc, quand M. Turrel dénonce « une catégorie de républicains qui s'unit aux réactionnaires pour combattre les républicains les plus méritants » il ne peut viser que la majorité qui soutient le ministère.

Puisse sa généreuse audace mettre fin aux scandaleuses alliances conclues par MM. Méline et Barbou.

Et si, par impossible, le ministère, à la rentrée, continuait à solliciter pour vivre, l'appui de M. de Mackau et de ses amis de la Droite, M. Turrel mettant ses actes d'accord avec ses paroles n'hésitera pas; il renoncera à son portefeuille plutôt que de le tenir d'une alliance scandaleuse qu'il a pu subir pendant neuf mois, mais qui, au début du dixième mois, révolte sa droiture et trouble sa sérénité.

Quels salmigondis que nos ministres !

ENCORE M. COUPEZ

Monsieur Coupez trouve que notre dissertation (sic) d'hier a été trop longue et qu'elle ne démontre rien.

M. Coupez continue : qu'il appelle notre dissertation « une lettre. C'est lui qui a écrit à la ligne et non pas nous.

Quant à la démonstration que nous avons voulu faire elle portait sur ce point essentiel : que notre passé politique défiait sa critique : et sur cet autre que M. Coupez attaquait, sans préciser les motifs de ses attaques, des conseillers dont il fut, pendant cinq ans, sinon le collaborateur, du moins le camarade.

M. Coupez prétend que je n'ai pas défendu sa candidature au sein du Parti ouvrier ; qu'au contraire j'ai été le seul à le combattre très énergiquement « et cela d'après les dires de tous les membres du Parti ouvrier qui assistaient à cette séance. »

Eh ! est-ce un seul membre du Parti ouvrier qui a tenu ce langage, *ce citoyen-là a menti*. J'en appelle aux sept à huit cents personnes qui assistaient à la réunion dont il s'agit.

M. Coupez ajoute qu'il accepte très volontiers une réunion publique, mais il y met pour conditions que cette réunion aura lieu à l'Hippodrome (pourquoi à l'Hippodrome ?) que seuls les membres du Conseil municipal pourront y prendre la parole, les questions étant absolument locales etc. etc. ajoute :

— « Ils sont assez nombreux contre moi ainsi pour se passer d'avocats venant de Lille ou de Paris. »

Non déplaise à M. Coupez, j'assisterai à la réunion, qu'elle ait lieu à l'Hippodrome ou sur la Grand'Place, non pas comme avocat venant de Lille mais comme *électeur* de Roubaix et il faudra bien que là, M. Coupez expl que ses insinuations à mon égard à moins que l'assemblée ne préfère que je lui donne ailleurs la verte leçon qu'il a méritée et à laquelle il n'échappera pas.

G. S.-E.

Simple constatation

Dans l'interview publiée simultanément par le *Progrès Avenir* et par l'*Echo*, — et dans les mêmes termes, — M. Coupez s'est plaint que le Conseil Municipal ait cru devoir augmenter l'effectif de la police. Or, voici ce que nous lisons dans le compte rendu officiel de la séance du 20 décembre 1895 du Conseil Municipal de Roubaix :

M. A. COUPEZ : Il n'est pas nécessaire que je répète ce que j'ai déjà dit l'année dernière à l'époque du vote du budget. Je trouve que l'effectif de la police est insuffisant à Roubaix et qu'il y aurait lieu de l'augmenter très sérieusement, dans l'intérêt de la sécurité publique. Le service est bien fait, mais le personnel manque.

Un an plus tard, M. Coupez trouve que l'effectif de la police est suffisant et qu'il n'y a pas lieu de l'augmenter dans l'intérêt de la sécurité publique !

Inutile d'insister.

Nous apprenons que, dans son Assemblée d'hier, le Comité exécutif du Parti ouvrier de Roubaix a décidé d'organiser une réunion publique dans laquelle M. Coupez sera mis en demeure de venir expliquer sa récente attitude. Nous indiquerons ultérieurement l'heure et le lieu de cette réunion.

DERNIÈRE HEURE

DRAME SANGLANT A PARIS

Paris, 29 décembre.

Un drame, attribué à la jalousie, s'est passé rue Bellefond, M. Hanson, courtier de commerce, à la suite d'une discussion, a tiré quatre coups de révolver sur sa femme dont la mort a été instantanée.

Il s'est ensuite tiré un coup de révolver dans la bouche. — Son état est désespéré.

EXPLOSION D'UN GAZOMÈTRE

Lisbonne, 29 décembre.

Un gazomètre de la Compagnie du Gaz de Lisbonne a fait explosion.

Deux ouvriers ont été tués et un troisième a été relevé mourant avec les deux jambes brisées.

Trois autres ouvriers ont été grièvement blessés.

A MADAGASCAR

Marseille, 29 décembre.

Des renseignements provenant de Madagascar par le paquebot Pei-Ho, annoncent une amélioration générale. L'Emyrne est pacifié. Dans un rayon de cinq kilomètres autour de Tananarive, les cultures sont reprises.

Cette région dans le Nord du pays Antakares sera complètement pacifiée, lorsque les gouverneurs hovas seront remplacés par des Betsiléos.

La situation au Sud est stationnaire. Des établissements nombreux de Blockhaus rendent la route de Tamatave à Tananarive plus sûre. Un territoire militaire a été créé.

Le résident Bradon, à Marsanostra, a fait part de la richesse de la côte et de la baie d'Antongil.

On a de bonnes nouvelles de la mission du lieutenant Pocheron, envoyé chez les Sakalaves de l'Ouest.

LA TOURBIÈRE QUI MARCHE

Londres, 29 décembre.

Nous avons annoncé, dans nos dépêches d'hier, le déplacement de la tourbière de Castle-Island, engloutissant une dizaine de personnes, une grande quantité de bétail et plusieurs maisons.

En se déplaçant, la tourbière a glissé sur une largeur de un mille et demi, dans la direction des lacs Killarney, détruisant ponts, routes, fermes ; refoulant les rivières dont les eaux charrient des cadavres de bestiaux et des débris.

Les désastres sont considérables. Sur plusieurs milles à la ronde, ils ont produit une panique parmi la population.

Il y a de nouvelles victimes.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 29 décembre

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

Une victime de la société. — Nous avons déjà parlé de ce pauvre diable, Alphonse Clicq, ouvrier tisserand, âgé de 52 ans qui fut arrêté à Lille par le commissaire de police du 4e arrondissement sous l'inculpation de vagabondage.

Quel délit avait commis cet homme ? Il se trouvait sans travail depuis deux mois et était miné par la maladie. Physique, voûté, amaigri, il avait passé la frontière marchant. Il lui était donc de plus en plus difficile de trouver de la besogne, car les patrons, avant tout, veulent avoir affaire à des êtres pouvant rendre et produire au-delà des forces.

Lorsque, le 21 courant, il fut conduit par un gendarme devant le tribunal, les juges eurent pitié de cet homme. Et lorsqu'il raconta que, depuis deux mois, il venait de parcourir à pied plusieurs villes sans trouver un sou à gagner : que, ne voulant pas vivre du pain de la mendicité, il avait préféré manger des racines ou des légumes verts, on n'osa pas le condamner.

Mais comme le code pénal est impitoyable à l'endroit des pauvres diables qui n'ont ni toit ni pain, on ne pouvait relaxer Alphonse Clicq, et le Tribunal commit un docteur, M. Nuntier, à l'effet d'examiner l'état de santé du prévenu.

C'était le seul moyen que les juges possédât ni pour ne pas condamner Clicq.

Clicq fut donc soumis à l'examen du docteur et celui-ci conclut qu'il était impossible au prévenu de se livrer au travail.

L'affaire devait revenir à l'audience d'hier mardi, et les juges, sans aucun doute, n'auraient pas condamné le pauvre hère rendu ; ils auraient déclaré son renvoi dans un dépôt de mendicité seul moyen encore que les tribunaux possèdent pour soustraire les vieillards misérables à la crudité de la faim.

Dans bien des départements, ces dépôts de mendicité ne sont pas surabondants pour recevoir tous les pauvres diables envoyés par les tribunaux, et les administrations préfectorales, sans plus de formule, jettent sur la grand'route ces êtres infirmes, cassés par le travail et que les juges ont déclarés incapables d'être employés à aucuns travaux.

Que serait-il advenu pour Clicq ? Nous ne le savons, car nous ne connaissons pas l'institution des dépôts de mendicité du Nord.

Mais une autre voie, bien meilleure pour lui, lui a été ouverte ; il est mort.

Son affaire était inscrite au rôle de l'audience et lorsque l'huissier appela son nom, M. le substitut du Procureur de la République se leva et dit : « Le prévenu Alphonse Clicq, est décédé ce matin, à 9 heures. »

Et le président : « Huissier, appelez une autre affaire. »

Ainsi, voilà la vie de cet ouvrier tisserand finie. Il avait travaillé en honnête homme toute sa vie et n'avait jamais eu maille à partir avec la justice. Et cependant, il est mort en prison.

Pauvre homme ! Tu es bien victime de cette terrible société.

N'aurait-on pas mieux fait de s'apitoyer un peu sur le sort de ce pauvre vieux, et au lieu de l'envoyer en prison, n'aurait-il pas mieux valu le faire conduire à l'hôpital

Condamnations diverses. — Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes relatives à des affaires dont nous avons déjà parlé :

Baert Jose h, à Roubaix, 1 mois de prison pour escroquerie — Lebbous Joseph, à Tourcoing, 2 mois de prison et 800 fr. d'amende pour *ivresse* en récidive. — François Veriven, à Mouscron, 4 mois et 16 fr. pour outrage public à la pudeur. — Hennebelle Hubert et Lu ont Anselme, de Roubaix, prévenus de vol et complicité, sont condamnés le premier à trois mois et le second à 2 mois, avec bénéfice du sursis pour les deux. — Lallan Henri, 15 jours pour mendicité. — Dehombilard Eugène, âgé de 12 ans, prévenu de vagabondage, est envoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans ½.

Séraphin Caldat, prévenu de vagabondage est acquitté. — Albert Taine, dix jours de prison, pour vagabondage et outrages. — Arthur Béseq, dix jours et 500 fr pour fraude. — Emilien Bocaroli, six jours pour vagabondage. — Théophile Lammens, six mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Angèle Meschaert, 22 ans, ménagère à Lille, a été condamnée à dix jours de prison avec sursis pour s'être approprié le 24 décembre, un porte monnaie qu'une dame avait laissé tomber sur la place de la Nouvelle Aventure

VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Liste des numéros gagnants

(*Suite*)

2.045.149	**Trois pantalons dentelles fines.**
1.005.398	Les œuvres de La Fontaine (1 vol.).
345.459	Chants révolutionnaires (1 vol.).
980.330	Sac de dame, façon veau.
661.611	Quatre chemises dentelles et festonnage à jour.
2.139.879	Œuvres de Hamon et Bachot (2 vol.)
439.245	Lit-cage fer.
794.365	Bon de l'Exposition de 1900, série 136, n° 2602.
1.634.890	Réveil doré.
1.120.164	Collection de la *Revue socialiste* (don d'un membre de l'Université).
2.222.235	Six couteaux, manche ébène.
2.125.878	Deux pipes bruyère (don des ouvriers pipiers de Saint-Claude).
714.563	Ecran à musique (don de la Dyonisienne).
440.502	Collection de la *Revue Socialiste* (don d'un membre de l'Université).
331.422	Deux pipes bruyère (don des ouvriers pipiers de Saint Claude).
1.922 168	Six couverts argentés (1er titre).
434.724	Quatre chemises festonnées à jour.
564.888	Ecran tapissé à la main (don de Mme Lantenois).
935.629	Descente de lit (don de l'Egalitaire, coopérative).
440.864	Balai de soie.
415.021	Revolver bull dog.
960.344	Lampe-cuvette marbre.
33.929	Portefeuille trousse.
2.005.811	Service salade (don du citoyen Rumeau).
584.783	Parapluie.
1.025.889	Jumelle marine.
1.059.604	La Barricade (tableau de Gaillard fils).
1.110.263	Œuvres de Rabelais (deux volumes)
40.000	Lot de pipes bruyère (don des ouvriers pipiers de Saint-Claude).
1.151.229	Jeu de cinq casseroles émaillées.
2.224.142	Œuvres de Tolstoï (deux volumes).
1.141.620	Porte-montre nickel.
962.276	Sac à main, cuir recherché.
415.034	Table à ouvrage vieux chêne.
2.102.873	Deux chemises brodées à la main pour dame.
2.092.751	Porte montre nickel.
731.438	Lit-cage.
440.467	Boîte de compas.
526.601	Lot de pipes (don des ouvriers pipiers de Saint-Claude).
994.434	Deux volumes de Tolstoï.
228.755	Quatre chemises de femme, dentelles fines.

(*A suivre*).

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN CRIME A ROUVROY

LENS, 29 décembre.

Le dimanche 29 décembre à l'issue de la proclamation du résultat du vote pour la nomination d'un délégué mineur et d'un suppléant pour la fosse numéro deux des mines de Drocourt les nommés Louis Hautecœur, âgé de 29 ans et Alfred Lusy, âgé de 20 ans, tous deux mineurs, en sortant de la mairie de Rouvroy se prirent de querelle.

Après s'être disputé longuement dans la rue, puis dans un estaminet, Hautecœur sortit se rendant chez lui. A peine était-il entré dans son domicile portant le numéro 90 au coron de Nouméa, que Lusy, qui l'avait suivi, se posta devant la fenêtre, injuriant et menaçant Hautecœur.

Agacé par les épithètes ordurières que lui lançait celui-ci le mineur Hautecœur quitta sa table où il mangeait et sortit dans la rue. Il était alors 11 heures du soir.

A peine avait-il mit le pied dehors que Lusy, plus connu sous le nom de Falcule, bondit sur lui le terrassa, portant à Hautecœur un violent coup de serpe dans l'aine gauche

Ce malheureux ouvrier tomba sur le sol sans défense, et son adversaire s'acharna alors sur lui, encouragé par sa sœur qui, postée non loin de là, criait : Tue-le, ce voyou-là !

Sans doute, à ce moment, Lusy ne prévoyait pas qu'il mettait à exécution le désir de sa sœur.

Après quelques instants, on sépara ces deux individus, Hautecœur fut transporté chez lui et il s'alita aussitôt.

L'état du blessé ne tarda pas à s'aggraver malgré les soins qui lui furent prodigués et lundi, vers neuf heures du soir, Hautecœur, après d'horribles souffrances, rendait le dernier soupir, laissant une veuve et deux enfants en bas âge.

La gendarmerie de Rouvroy a mis Lusy en état d'arrestation dans la journée de mardi et de suite, il a été dirigé sur la prison d'Arras. Quant à Louis Marquette, son beau-frère, également arrêté, il a été relâché aussitôt.

Le parquet d'Arras informé, s'est transporté mardi soir au coron de Nouméa à Rouvroy, commençant sur place son enquête.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur l'auteur de cette agression qui est réputé batailleur et sournois. Il n'en est pas de même de la victime qui était un excellent ouvrier très considéré de ses chefs.

LILLE

UNE GRAVE AFFAIRE

à la Maternité Sainte-Anne

Sous ce titre, nous avons raconté hier la mort de la demoiselle Louise Ronce, âgée de 17 ans, décédée à la Maternité Sainte-Anne, par suite de manque de soins de la part du personnel de cet établissement.

A ce sujet, nous recevons de M. le docteur G. Eustache, directeur de la Maternité Sainte-Anne, la lettre suivante que l'impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Lille, le 29 décembre 1896.

Monsieur le Rédacteur en Chef
du *Réveil du Nord*,

Dans un article intitulé « Une grave affaire à la Maternité Sainte Anne, » votre journal de ce matin relate le fait d'une fille qui, arrivée dans cet établissement à 4 h 30 du matin, y est morte deux heures après à la suite d'une hémorrhagie. Le fait en lui-même est exact, mais les détails dont vous vous faites l'écho ne le sont pas.

Cette femme est bien accouchée seule, mais après avoir été visitée deux fois en une heure. Moins de cinq minutes après, à l'appel de la dame X., cliente habituelle de notre Maternité, à qui avait été coupé le bouton d'appel, et que, malgré son expérience personnelle ne s'était nullement doutée de la marche rapide de l'accouchement, tout le monde accourait.

La délivrance fut pratiquée par l'interne lui-même qui, après m'avoir fait appeler sur le champ, prodigua à la malade tous les soins usités en pareil cas. Cette lutte contre la mort dura plus d'une demi heure.

La femme X., a bien quitté la Maternité quelques heures après, mais par la seule raison qu'elle n'avait plus de douleurs.

Tel est le fait exact, dans lequel nous avons à déplorer une mort, sans que rien puisse être reproché à l'interne, aux externes et à la sœur qui ne sont montrés comme toujours à la hauteur de leur tâche.

Cet événement, qui interrompt une série exceptionnellement heureuse de 2,180 accouchements pendant une période de six ans, nous a péniblement impressionnés sans doute, mais il ne saurait atteindre et n'atteindra pas la réputation de la Maternité Sainte Anne auprès des classes laborieuses de toutes les opinions et de *tous les partis*.

Notre malheureuse cliente appartenait à une famille militante du parti socialiste et a été enterrée civilement.

Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués.

Docteur G. EUSTACHE,
Directeur de la maternité Ste-Anne.

Nous savons que le Parquet s'est ému de l'article que nous avons publié hier. Une enquête a été ouverte. Nous n'aurions donc pas à revenir aujourd'hui sur les faits que nous avons rapportés et que l'honorable directeur de la Maternité Ste Anne ne conteste d'ailleurs pas, si le témoignage de la dame X. n'était contesté par M. le docteur Eustache.

Or, nous maintenons absolument les termes dans lesquels nous avons rapporté la conversation que nous avons eu avec Mme X. Il appartient au Parquet maintenant de démêler la vérité entre les deux versions. Que le que soit la suite donnée à cette affaire, M. le docteur Eustache peut être assuré que nous en informerons nos lecteurs.

Commencements d'incendie

Rue de Juliers. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, vers 9 heures, chez M. Gaston Smalben, marchand de couronnes, rue de Juliers, 51.

Le feu, qui avait pris au plancher du 1er étage, a été promptement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont peu importants et l'on ignore les causes de ce commencement d'incendie.

Boulevard Louis XIV. — Autre commencement d'incendie, hier, vers 2 heures de l'après-midi, chez M. Dengloo, épicier boulevard Louis XIV, 63. Le feu ayant pris dans une marmite de goudron en ébullition sur une cuisinière, M. Dengloo saisit cette marmite enflammée et la jeta dans le couloir.

Le feu se communiqua à l'escalier et menaçait de prendre une grande extension. Mais les agents Blaise, Brehant et Ridez, qui passaient sur le boulevard à ce moment, jetèrent du sable et furent assez heureux pour éteindre ce commencement d'incendie, qui aurait pu causer des dégâts importants.

Lors de l'arrivée des pompiers, tout danger avait disparu.

Les Hospices de Lille

La sortie des vieillards

M. l'administrateur des Hospices général a accordé les congés de l'An dans les conditions suivantes :

Pour les vieillards : du jeudi 31 décembre au lundi 4 janvier.

Pour les incurables : du vendredi 1er janvier au lundi 4 janvier inclus.

Nous attendons maintenant la sortie quotidienne.

Le Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira ce soir à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que nous l'avons annoncé. Aussitôt après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, l'administration demandera le huis-clos.

Distribution d'eau

L'administration municipale a l'honneur d'informer les abonnés des eaux d'Emmerin au robinet libre, qu'un contrôle très sévère des déclarations sera organisé à partir du 15 janvier prochain, et elle invite les abonnés qui auraient des modifications à apporter à leurs déclarations actuelles, à s'acquitter sans retard de cette formalité. Le délai a cet effet est exceptionnellement prorogé jusqu'au 15 janvier

L'administration municipale rappelle ci-dessous aux abonnés les conditions de l'abonnement au robinet libre, ainsi que les conséquences des déclarations incomplètes ou inexactes.

Extrait du règlement

Art. 2. — L'eau pourra être livrée, sans jouissance, aux personnes qui la soumissionneront exclusivement pour les usages domestiques, moyennant les prix suivants :

15 fr. pour toute maison n'ayant pas plus de deux habitants, avec augmentation de 5 fr. par chaque personne au-dessus de ce nombre. Moitié du prix stipulé pour les grandes personnes sera appliqué aux enfants au-dessous de 15 ans.

10 fr. pour les immeubles pourvus de cours ou jardins d'une superficie de 50 à 100 mètres carrés.

Les propriétaires ou usufruitiers sont seuls responsables de la redevance appliquée à leur immeuble, et de toutes les conséquences de l'abonnement.

Art 30. — Toute fraude et tout abus seront constatés au moyen d'un procès-verbal de contravention dressé par les agents de la ville ; ils entraîneront de plein droit et sans appel le paiement à la Ville d'une indemnité de 200 fr.

Nota. Les déclarations sont reçues à la mairie (bureau des Eaux) de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. jusqu'au 15 janvier 1897, inclusivement.

Vol au comptoir

Un individu encore inconnu, est entré dans le magasin de charcuterie de M. Covenaecker, rue du Grand Balcon, et, en profitant d'un moment d'inattention du commerçant, a soustrait une somme de 25 fr. qui se trouvait dans le tiroir du comptoir.

Une enquête est ouverte.

Cheval et voiture renversés

Un garçon boulanger, Denneulin, faisait lundi soir sa distribution de pain.

Ayant arrêté sa voiture, rue de Paris pour entrer chez un de ses clients, le cheval s'emballa

Après avoir fait au grand galop un parcours de 200 mètres, la voiture heurta le trottoir et se renversa en abattant le cheval.

Un employé infidèle

Un nommé Delabie, demeurant à La Madeleine, était employé chez un négociant de la rue des Buisses. Son patron le soupçonna depuis déjà quelque temps, de lui soustraire de la marchandise.

Il déposa une plainte contre lui, et hier, dans l'après-midi, une perquisition fut faite à son domicile, à la madeleine. Elle amena la découverte de nombreux objets volés chez son patron, et aussi de plusieurs pièces d'étoffes que Delabie a reconnu avoir soustraites du magasin d'un commerçant de tissus de la rue Saint-Genois, où il avait été précédemment employé.

Delabie a été écroué à la maison d'arrêt, en attendant sa comparution devant le juge.

Il avait déjà été surpris en flagrant délit de vol, il y a quelque temps, chez M. Delesalle, mercier et avait été condamné à la prison avec bénéfice de la loi de sursis.

Etrennes utiles, fantaisies, jouets : GALERIES LILLOISES, 45, 47, 49, rue Nationale.

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

Ils sortirent. Justine entra dans sa chambre pour se mettre au lit.

Sa femme de chambre revint sur la pointe des pieds.

— Monseigneur est là.

— Monseigneur ?

— Oui ! madame.

— Dis-lui que je dors, et congédie-le.

— Je vais essayer.

Manège, prévenu par d'Estrées que la chanteuse n'était pas seule, était venu malgré son médecin, malgré tout, pour s'assurer lui-même de la vérité.

— Dites à votre maîtresse de venir à ma loge à huit heures.

— Oui, monseigneur.

Il n'en alla sans insister.

D'Estrées s'était trompé.

Au camp, on favorisait le maréchal ; les gentilshommes, qui savaient la belle Chantilly une vertu farouche, désiraient que le maréchal fût heureux. Dans leurs loisirs ils surveillaient la jeune femme que tous trouvaient charmante.

Justine, malgré son chagrin succomba à la fatigue ; elle s'endormit. Sa femme de chambre s'allongea dans un fauteuil et attendit le réveil de sa maîtresse.

Julie admirait la vertu de l'actrice, mais elle la poussait trop loin. Pourquoi refusait-elle ce grand seigneur qui l'aimait à la folie ?

III

Les horizons gris estompaient la plaine quand Dravalde et Damiens sortirent de l'étroite ouverture qui avait accès sur un champ de luzerne au milieu de laquelle ils distinguèrent des silhouettes de cavaliers.

Toute l'animation du camp se trouvait devant la tente du maréchal.

— Quelle imprudence ! dit vivement Damiens.

« Venir chez cette femme après l'aveu que je vous ai fait de l'amour de monseigneur, c'est me reconnaître le service qu'il vous a rendu.

Dravalde, impressionné par le chagrin de Mme Favart, s'arrêta, et regardant Damien bien en face :

— Que dites-vous là, camarade ? Vous m'accusez de marcher sur les brisées du maréchal ? Je ne pensais pas mériter de vous ce reproche. Cette malheureuse femme est la cousine germaine de ma chère fiancée ; vous comprenez maintenant l'intérêt que j'avais à la voir. Vous êtes ici depuis trois semaines ; vous avez pu juger de l'honnêteté de cette femme et du beau.

incriminez. Sachez, Damiens, que Mme Favart est impeccable et que jamais ni le maréchal ni d'autres ne la déshonorerent.

Damiens sourit.

— Elle a pris une singulière profession, si elle veut tant qu'on la respecte.

— Toutes les professions sont respectables quand elles sont remplies honnêtement. D'après vos déclarations, je vous croyais plus de largeur dans les idées qu'un pauvre serf.

— Ne me parlez pas de l'exhibition des femmes en public : elles excitent les désirs de la chair et allument les plus mauvaises passions. Une femme qui porte le travesti avec une désinvolture de cette comédienne ignore la pudeur.

— Si Dieu l'a douée d'une belle voix et d'un beau génie d'artiste, pourquoi ne s'en servirait-elle pas pour montrer aux hommes un charmant idéal qui peut les rendre meilleurs ?

« Vous imaginez-vous que la vertu n'habite que le cloître ou le chaume ? Justine a des larmes qui plaident la cause des petits, des misérables.

« La pitié peut envahir le cœur des roués, des sceptiques qui l'écoutent. Elle a des sourires qui éclairent l'âme d'une pureté rare.

— Vraiment ? dit Damiens désarmé. C'est la première fois que j'entends faire l'éloge d'une comédienne que les grands abreuvent d'outrages.

— Parce qu'ils ont perdu le trésor que vous et moi possédons, le sentiment du vrai et du beau.

Les épais sourcils de Damiens se rejoignirent et ses yeux s'allumèrent.

— Le mal vient de bien haut... Nous causerons souvent, ajouta Damiens ; j'ai beaucoup de confidences à vous faire ; vous avez une façon de parler qui convainc parce que vous êtes sincère. Excusez-moi si je vous ai peiné. Je ne veux pas être là quand le roi de France arrivera. J'ai mes idées... C'est trop long à vous expliquer.

— Vous haïssez Louis XV ? demanda Dravalde.

— Damiens ne répondit pas.

— M'accompagnez-vous ? vous savez que nous devons mourir ensemble.

— J'ai quelque chose à vous demander : vous connaissez les mousquetaires noirs de Monseigneur ?

— Ceux qui protègent ses bonnes fortunes ?

— C'est cela.

— Eh bien ?

— Ils ont une heure pour garder la tente du maréchal ?

— Oui, de dix à onze heures, ils sont de service. Pourquoi cette question ?

— Je voudrais favoriser la fuite de cette pauvre Mme Favart.

— C'est une trahison ! s'écria Damiens.

— Mais non. C'est un service que nous rendons à une honnête femme.

— Nous sommes soldats, Dravalde.

— Répondez donc !

— Eh bien, allez, murmura Damiens. Arrangez-vous ; maintenant, je retourne à mon poste.

— Pas encore. Faites le guet. Je vais prévenir Mme Favart qu'elle peut quitter le camp à l'heure que vous indiquez.

— Je vous donne cinq minutes.

— Je serai de retour avant.

Dravalde repassa l'étroite ouverture et vint en courant jusqu'au boudoir. Il frappa.

Julie accourut.

— Je veux absolument parler à votre maîtresse.

— C'est impossible ; elle dort.

— Réveillez-là.

Julie obéit.

— Eh bien, demanda Mme Favart dont la figure défaite trahissait un sommeil pénible.

— Partez vers dix heures ; vos gardiens sont de service auprès du maréchal. Je me suis renseigné. Le mot de passe est « France ».

— Mon cher ami, je vous remercie, dit Justine qui tendit son beau front pâle au fiancé d'Arlette. Si vous réussissez à me sauver du maréchal, ma reconnaissance vous est acquise. Je dois vous apprendre une nouvelle que j'hésitais à vous donner. Arlette est à Tournai avec la chanoinesse d'Harcourt.

— Oh ! madame, dites-lui que je brûle de la voir et que je n'ai jamais cessé de l'aimer !

— Faites mieux, écrivez-lui un mot, elle sera si heureuse ! Tenez, voilà tout ce qu'il faut pour écrire.

Dravalde s'assit devant une table parfumée et traça à la hâte quelques lignes, puis il se sauva.

Damiens l'attendait avec impatience.

Ils firent un grand détour pour éviter une partie de l'état-major qui se trouvait groupé devant la tente du maréchal.

Une mauvaise nouvelle circulait ; Maurice de Saxe s'était trouvé plus mal en sortant de chez Mme Favart.

Les généraux et les généraux attendaient, devant la tente, des nouvelles de l'illustre malade.

La grande bataille avait été remise au surlendemain.

C'était la volonté du roi qui avait envoyé un exprès au maréchal.

Maurice de Saxe n'étouffait plus, l'opération l'avait soulagé.

Un médecin mandé de Tournai était venu assister son collègue.

Maurice avait été saisi d'une fièvre violente que les médecins tentaient d'apaiser par une médication énergique.

La nouvelle de la maladie du maréchal s'était répandue comme une traînée de poudre.

Les régiments étaient consternés. Quelques soldats pleuraient, craignant que le maréchal ne fût mort et qu'on ne leur cachât la vérité.

L'arrivée de Louis XV et de son fils laissait les soldats indifférents. Ils savaient tous que ce roi, attaché aux cotillons de Versailles et de Choisy, vivait en dehors de l'armée que le maréchal de Saxe conduisait à la victoire.

Le chevalier d'Apcher, le comte de Grammont, le capitaine Ayen-Noailles épiaient l'occasion pour parler au maréchal.